DE Aide-soignant (DE AS) Active à partir du 01-09-2025

DE - Aide-Soignant (DE AS)

(Bac)

SANTÉ & SOCIAL

Code titre / diplôme

46033104

Code RNCP

40692

Date d'enregistrement RNCP

02/06/2025

Certificateur

Ministère de la santé et de la prévention

Cadre européen de la certification

Reconnu par l'Etat de niveau 4 (cadre européen des certifications)

Éligible VAE

Oui

Sanction de la formation/Diplôme préparé

Diplôme d'Etat (DE)

Formation en apprentissage

Publics et objectifs

• **voie d'accès:** Formation proposée sous statut d'apprentissage uniquement

• **Objectifs:** À l'issue de la formation, vous serez capable de:

•Accompagner la personne dans les activités de sa vie quotidienne et sociale dans le respect de son projet de vie ;

•Collaborer au projet de soins personnalisé dans son champ de compétences ;

•Contribuer à la prévention des risques et au raisonnement clinique interprofessionnel.

LEAP Vallon Bonnevaux

Coordonnées

3, rue Jeanne d'Arc
38440 - ST JEAN DE BOURNAY
04 74 59 79 79
contact@vallonbonnevaux.fr
https://www.vallon-bonnevaux.fr/

Contacts

Contact de la formation
Laurence PASSOT
laurence.passot@cneap.fr
07 82 76 99 33

Référent handicap
Laurence PASSOT
laurence.passot@cneap.fr
07 82 76 99 33

(siège régional)
4, rue de l'Oratoire
69330 CALUIRE ET CUIRE
contact@akteap.cneap.fr
www.akteap.fr

Association loi 1901
N° SIRET: 50304921500026
N° UAI: 0693764S

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 84 69 17362 69. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat.

Dates et cycle de la formation

- **Année d'entrée dans le cycle:** 2ème année
- **Date de début:** 25/08/2026
- **Date de fin:** 30/07/2027
- **Durée du contrat:** Un contrat d'apprentissage peut démarrer au plus tôt 3 mois avant le début de la formation et aller jusqu'à 2 mois après la date de fin de la formation.
- **Aménagement PSH durée de la formation:** Adaptations pédagogiques et aménagements spécifiques possible pour les personnes en situation de handicap (PSH).

Rythme et durée

- **Rythme en centre:** 2 semaines
- **Rythme en entreprise:** 2 semaines
- **Commentaire rythme:** Alternance de 2 semaines en centre et 2 semaines en entreprise.

721 heures de formation :
- 371 heures de formation théorique et pratique en centre de formation
- 350 heures de formation clinique : 2 stages de 5 semaines

Une partie des stages peut être réalisée chez l'employeur.

- **Durée en années:** 1
- **Durée en heures de formation:** 721
- **Durée en heures en entreprise (minimum):** 1000

Prérequis

- **Public:** De 17 à 29 ans révolus.
Certains publics peuvent entrer au-delà de 29 ans : les apprentis préparant un diplôme ou titre supérieur à celui obtenu, les travailleurs handicapés (sans limite d'âge), les personnes ayant un projet de création ou de reprise d'entreprise. Nous consulter pour une étude personnalisée.
- **Conditions d'entrée:** Pour intégrer ce parcours, il est obligatoire d'être titulaire d'un Bac Professionnel ASSP.

Motivation à exercer le métier concerné. Qualités d'empathie, rigueur et capacités à travailler en équipe si possible validées par des stages ou une expérience professionnelle.

Entreprises d'accueil

- Etablissement de santé.
- Soins à domicile.
- Structures d'accueil pour personnes âgées.
- Structures d'accueil pour personnes en situation de handicap.

Date de dernière mise à jour : 08/01/2026

Architecture et contenu de la formation

Bloc de compétence 1 : Accompagnement et soins de la personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale

Bloc de compétence 2 : Evaluation de l'état clinique et mise en œuvre de soins adaptés en collaboration

Bloc de compétence 3 : Information et accompagnement des personnes et de leur entourage, des professionnels et des apprenants

Bloc de compétence 4 : Entretien de l'environnement immédiat de la personne et des matériels liés aux activités en tenant compte du lieu et des situations d'intervention

Bloc de compétence 5 : Travail en équipe pluri-professionnelle et traitement des informations liées aux activités de soins, à la qualité/gestion des risques

• **Possibilité de valider un ou des blocs de compétences:** Non

Modalités d'évaluation et sanction de la formation

• **Modalités d'évaluation:** Les modalités d'évaluation sont décrites dans le règlement général du diplôme et l'arrêté de création du diplôme (voir notamment le règlement d'examen et les définitions d'épreuves).

▶ Modalités d'évaluation pour cette formation dans l'établissement : Évaluations des blocs de compétences en stage et par étude de situation ou situation simulée.

• **Crédits ECTS:** Non

• **Equivalences:** Si vous êtes titulaires d'un diplôme ou d'un titre professionnel du domaine sanitaire et social, vous pouvez bénéficier d'allègements, voire de dispenses de formation.
Nous consulter pour une étude personnalisée.

Méthodes mobilisées

Formation par la voie de l'apprentissage. Pédagogie de l'alternance. L'enseignant-formateur construit des séquences d'apprentissage en lien avec les expériences en entreprise des alternant(e)s et le métier préparé. Des outils de liaison relatifs au suivi de l'apprentissage sont mis en place, en particulier le livret d'apprentissage dont l'utilisation est obligatoire. A minima, deux visites de suivi sont menées par les formateurs par année de formation et un dialogue régulier est noué avec les maîtres d'apprentissage.

Pédagogie active privilégiant :
• Les mises en situation ou simulations individuelles et collectives de résolution de problèmes (exercices pratiques, travaux sur plateaux techniques)
• La mobilisation des savoirs acquis en cours théoriques sur l'élaboration de projets
• Une organisation coopérative des apprentissages
• Une responsabilité personnelle de l'alternant(e) (plan de travail, auto-évaluation).

Date de dernière mise à jour : 08/01/2026

Après la formation

• **Passerelles:** Accès à la formation DE Auxiliaire de puériculture en parcours allégé (dispense de certains modules). Nous consulter pour une étude personnalisée

• **Suites de parcours:**
Formation d'infirmier(e) par la voie de la formation initiale.

• **Débouchés professionnels:** Poste d'aide-soignant dans des structures publiques et privées.

Modalités et délai d'admission

• **Modalité de recrutement principale:** Dossier

• **Personnalisation sur positionnement:** Personnalisation du parcours possible en fonction du parcours antérieur et des résultats d'une évaluation diagnostique, avec entrée décalée sur parcours possible. Nous pouvons adapter nos parcours aux situations de handicap.

Modalités financières

Pour l'apprenti :
En conformité avec l'article L6211-1 (Code du travail), la formation est gratuite pour l'apprenti et pour son représentent légal.

Pour l'employeur :
Pour les employeurs privés, la formation est éligible à la prise en charge financière par l'Opérateur de Compétences (OPCO) de l'entreprise d'accueil; en application des niveaux de prise en charge par France Compétences et selon les barèmes de la branche. Un reste à charge peut être demandé à l'employeur.
Pour les employeurs publics d'État et hospitaliers, la formation est prise en charge par ces derniers.
Pour les employeurs publics territoriaux, la formation peut être prise en charge par le CNFPT (Centre National de la Fonction Publique Territoriale).

Coût : nous consulter

Date de dernière mise à jour : 08/01/2026

Les + de la formation

Engagements et partenariats:

-

Restauration: Oui

• **Détails:**

Possibilité d'utiliser le service de restauration.
Mise à disposition d'une salle hors-sac équipée de micro-ondes.

Commerces alimentaires et de restauration à proximité.

• **Accessibilité PSH de la restauration:** Oui

Hébergement: Oui

• **Détails:**

Hébergement ponctuel ou régulier possible sous réserve de places disponibles.
Renseignements et inscription obligatoires en amont auprès du service de vie scolaire de l'établissement.

• **Accessibilité PSH de l'hébergement:** Non

Matériel / Équipement:

10 salles de formation standard
Plateaux techniques : Puériculture (8 postes), Services aux personnes (8 postes), Entretien du linge, Appartement pédagogique

• **Accessibilité PSH du matériel et de l'équipement:** Achat possible de matériel et équipement spécialisé pour les personnes en situation de handicap.
Pour plus d'information : nous contacter.

Rémunération

• **Rémunération de l'apprenti:** L'apprenti perçoit une rémunération déterminée en pourcentage du SMIC en fonction de l'âge et l'année dans le cycle de formation, hors exceptions (convention collective de l'employeur, antériorité...)

• **Aides prises en charges par l'établissement:**

• Aides à l'acquisition d'équipements pédagogiques (sous conditions).
• Aide pour l'hébergement (si internat proposé par l'établissement).
• Aide pour la restauration (si solution de restauration collective proposée par l'établissement)
• Aide au financement du permis de conduire de 500€ pour les apprentis majeurs
Plus d'infos : https://www.1jeune1solution.gouv.fr/

Accès et accessibilité P.S.H

• **Accès par transport:**

Lignes de car région :
- T34 en provenance de Bourgoin-Jallieu
- T35 en provenance de Vienne / La Côte saint-André
- T37 et T36 en provenance de l'Isle d'Abeau / Villefontaine /Diémoz

• **Accessibilité P.S.H des locaux:** Oui partielle

Date de dernière mise à jour : 08/01/2026